

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage convocation : 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	28	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	2

N°2026-06-89

Désignation des représentants à la CIID (commission intercommunale des impôts directs)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 030-243000650-20260604-2026_06_89-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guyène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. CRESPE Charly.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu les Articles 1504 ; 1505 et 1517 du code général des impôts.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de chaque parcelle dans chaque secteur d'évaluation. Elle peut une fois tous les 6 ans donner son avis sur la délimitation des secteurs et suggérer des modifications à la Commission Départementale des Impôts Directs.

Avec ce nouveau mandat, il est nécessaire de renouveler la CIID qui est composée de la manière suivante :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué désigné en début de mandat,
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Les communes de rattachement, ont été sollicitées par courriel du 22 mai 2026 pour fournir à la Communauté de communes Terre de Camargue une liste proposant des candidats commissaires, en nombre double.

Sur la base des réponses des communes, une liste de candidats commissaires a donc été constituée au niveau intercommunal. Celle-ci doit faire l'objet d'une délibération avant envoi à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui choisira les membres titulaires et les membres suppléants parmi cette liste.

Après en avoir pris part au vote, le Conseil communautaire, décide, par :

- 30 voix pour,
- 2 abstentions (Mme PELLEGRIN-PONSOLE + pouvoir de M. MARTI).
 - D'adopter la liste annexée à la présente délibération, composée par les candidats des trois communes membres, qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques ;
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Le Secrétaire de séance,
Charly CRESPE**

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**

Le Président :

« Certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 63-1025 du 26.11.1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1963) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification